

Coups d'œil sur l'économie franco-suisse

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **58 (1978)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Coups d'œil sur l'économie franco-suisse

Dans le contexte des questions mises à l'avant-plan de l'actualité française par le renouvellement de l'Assemblée nationale, il est intéressant de noter que certains thèmes d'actualité comme **l'âge de retraite, la durée du travail et la participation des salariés à la gestion des entreprises** ont fait, dans un passé récent, l'objet de décisions populaires prises par le suffrage universel en Suisse. Ainsi, un projet tendant à abaisser l'âge ouvrant droit aux prestations de l'Assurance vieillesse et survivants de 65 à 60 ans pour les hommes et de 62 à 58 ans pour les femmes a été repoussé par les électeurs suisses dans la proportion de 1 contre 4 (fév. 1978). Une autre initiative tendant à l'instauration de la semaine de 40 heures avait été repoussée dans les mêmes proportions (déc. 1976). Quant à l'introduction de la participation des salariés à la gestion des entreprises, elle a fait l'objet de deux votations (mars 1976), l'une portant sur une initiative constitutionnelle et l'autre sur un projet de l'Assemblée fédérale. Les deux furent repoussées dans la proportion de 1 contre 2. D'autre part, dans aucun des cantons helvétiques ces projets de réforme n'ont rallié la majorité des citoyens.

La volonté de mettre fin à la hausse inquiétante du franc suisse a été mise en évidence par les **décisions du Conseil fédéral et de la Banque nationale** dans les premiers jours de mars. Elles portent interdiction pour les non-résidents d'acquérir des valeurs suisses, limitation des importations de billets de banque, aggravation de la pénalisation des avoirs étrangers par l'intérêt négatif de 10 % par trimestre ainsi que d'autres formes de restriction. Il s'agit du dispositif le plus sévère — pour ne pas dire draconien — jamais mis en place par les autorités pour stopper l'envol de leur monnaie. La plus spectaculaire de ces mesures est sans doute celle qui impose les avoirs des banques centrales étrangères à l'intérêt négatif. Il s'agirait de quelque trois milliards de francs suisses. Ces fonds disposent encore du « refuge » que leur offre la BRI qui n'est pas soumise, elle, au droit commun régissant les banques suisses. Il n'empêche que les entraves mises à l'importation de capitaux en Suisse sont désormais aussi rigoureuses que celles mises par d'autres pays à l'exportation.

Comme à l'habitude, le **commerce franco-suisse** s'est soldé en 1977 par un fort excédent français. Les exportations suisses vers la France se sont accrues de 9,5 % par rapport à 1976 et les exportations françaises vers la Suisse de 7,6 %. Le solde excédentaire en faveur de la France s'établit à FS 1,576 milliard contre FS 1,525 milliard en 1976. Si ces chiffres sont significatifs du maintien des courants d'échanges traditionnels, ils recouvrent en fait des réalités différentes si l'on se place dans la perspective de l'exportateur français ou dans celle de l'exportateur suisse. Pour le premier, la dépréciation de la monnaie française par rapport au franc suisse a eu pour effet d'améliorer la substance bénéficiaire des ventes sur le marché suisse, alors que pour le second c'est un rétrécissement des marges qui est intervenu.

Un **accord entre la Suisse et la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier** a été conclu au terme de plusieurs semaines de négociations. Il fixe des prix minima pour les échanges réciproques de fers à béton. L'objet de cet accord est de faire barrage contre un éventuel détournement des réglementations communautaires : Des produits bon marché fabriqués dans un pays de la CECA auraient pu transiter par la Suisse et être écoulés grâce à l'accord de libre-échange à un prix inférieur au barème communautaire. Par une ordonnance entrée en vigueur le 10 mars, le Conseil fédéral a décidé de surveiller temporairement les exportations de fers à béton et de percevoir des droits supplémentaires sur les importations à bas prix en provenance de la CECA.
